

La société d'Avocats LES JURISTES D'ARMORIQUE, agissant par Maître Julie DRONVAL, Avocat au barreau de LORIENT, demeurant 39, rue de la Villeneuve - Immeuble Lizard n° 4 - Centre d'Affaires La Découverte - BP 70423, 56104 LORIENT, Téléphone : 0297644677 – mail : contact@juristes-armorique.fr.

VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

La SELAS BODELET - LONG, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, société de mandataires judiciaires, ayant son siège social sis Parc d'Activités de Tréhonin 56300 LE SOURN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, sous le numéro 389 442 997, agissant par Maître Gérard BODELET, domicilié es qualité audit siège, intervenant en qualité de liquidateur judiciaire de la société société unipersonnelle à responsabilité limitée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de LORIENT, sous le numéro 869501056, dont le siège social est sit 1 KER HENRI - 56920 KERFOURN, désignée en cette qualité en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de LORIENT en date du 2 février 2024, prononçant la liquidation judiciaire de cette société

Ayant pour Avocat constitué :

LES JURISTES D'ARMORIQUE, Société d'Avocats,
agissant par Maître Julie DRONVAL, Avocat au barreau
de LORIENT, demeurant 39, rue de la Villeneuve -
Immeuble Lizard n° 4 - Centre d'Affaires La Découverte -
BP 70423 -, 56104 LORIENT, Téléphone : 0297644677.

Il sera procédé à la vente aux enchères :

Jeudi 23 janvier 2025, à 14 heures,

devant Madame Le Juge de l'exécution près du Tribunal
judiciaire de LORIENT, tenant son audience au Palais de
Justice, 1 rue Maître Pierre Esvelin, 56100 LORIENT, en
un seul lot, des droits et biens immobiliers ci-après
désignés :

à KERFOURN (56920),

au lieudit « La Guern Donguease »,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune

Section A N°825 La Guern Donguease pour une surface
de 01 ha 49 a 49 ca

Et Section A N°826 pour une surface de 02 ha 26 a 51 ca

Soit une SURFACE TOTALE de 03 ha 76 a 00 ca

Propriété sise audit lieu, comprenant :

- Un bâtiment industriel d'environ 1200m², sous toiture équipée de panneaux photovoltaïques côté d'un côté et bac acier de l'autre, avec coin cuisine, douche et WC,
- Un contrat d'achat de l'énergie électrique se rapportant aux panneaux photovoltaïques susvisés (contrat conclu par la société auprès de la société ELECTRICITE DE France, devenue ENEDIS, les 21 juillet et 3 août 2011).
- Un hangar attenant sous toiture bac acier, d'environ 1600m².
- Un petit local en parpaings sous toiture en fibrociment.
- Un appentis en tôle.
- Terrain attenant.

Immeubles acquis par la société :

S'agissant de la parcelle cadastrée section A N°825, par acte au rapport de Maître Jean-Yves LE COULS, Notaire à PONTIVY (56300), en date du 16 octobre 2002, publié au service de publicité foncière de LORIENT, le 9 mars 1978, volume 2718 N°3.

Et

S'agissant de la parcelle cadastrée section A N°826, par acte au rapport de Maître Patrick LANNURIEN, Notaire à PONTIVY, en date du 23 janvier 1978, publié au service de publicité foncière de LORIENT, le 19 novembre 2002, volume 2002 P N°3906.

Mise à prix :

400 000 € (quatre cent mille euros),
sans faculté de baisse en cas de non enchère
et frais outre.

Les enchères seront obligatoirement portées par le ministère d'un Avocat inscrit au barreau de LORIENT, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution près du tribunal Judiciaire de LORIENT, sous les références RG 24/01979, ainsi qu'à la société d'Avocats LES JURISTES D'ARMORIQUE, agissant par Me Julie DRONVAL, Avocat au barreau de LORIENT, demeurant 39, rue de la Villeneuve - Immeuble Lizard n° 4 - Centre d'Affaires La Découverte - BP 70423 - 56104 LORIENT, contact@juristes-armorique.fr, Avocat du poursuivant.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Julie DRONVAL, Avocat - Téléphone : 0297644677 mail : contact@juristes-armorique.fr.

Date et heure des visites :

Lundi 6 janvier 2025 entre 14 heures et 15 heures 30.